

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3001

7 décembre 2011

SOMMAIRE

FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l.	144048	Pennington S.à r.l.	144014
Gand Lux S.à r.l.	144012	Pentagon Holdings S.à r.l.	144033
Heulenslag Beheer S.à r.l.	144002	Précis-Lux S.A.	144033
IV (Lux) S.à r.l.	144015	ProLogis Germany XII S.à r.l.	144033
Laven Financial Services (Luxembourg)		ProLogis Germany X S.à r.l.	144033
S.A.	144037	ProLogis Italy V S.à r.l.	144034
Laven Partners (Luxembourg) SA	144037	ProLogis Italy XIV S. à r.l.	144034
M7 Lux Sàrl	144012	ProLogis Poland III S.à r.l.	144034
Morlise S.à r.l.	144002	ProLogis Poland LXIX S.à r.l.	144034
MSIF S.à r.l.	144011	ProLogis Poland XVIII S.à r.l.	144035
MSIF S.à r.l.	144011	ProLogis Poland XVI S.à r.l.	144035
Müller & Weygandt Holding S.à r.l.	144002	ProLogis Spain III S.à r.l.	144035
Munroe K Luxembourg S.A.	144011	ProLogis Spain IX Sàrl	144035
Neipperg 69 Sàrl	144012	ProLogis Spain VIII S.à r.l.	144036
Neroli	144012	ProLogis Spain XII S.à r.l.	144036
Net + Ultra	144012	ProLogis Spain XIV S.à r.l.	144036
Newtown Holding S.A.	144013	ProLogis Spain XXIII S.à r.l.	144037
NGF S.A.	144013	ProLogis Spain XXII S.à r.l.	144037
Ntree-Lux S.A.	144013	ProLogis Spain XXI S.à r.l.	144036
Optimal Investholding S.A.	144014	ProLogis Spain XXIV S.à r.l.	144047
Oriental Finance S. à r.l.	144014	ProLogis Spain XXVI S.à r.l.	144047
Pantera	144048	ProLogis UK XLI S.à r.l.	144047
Parkar S.A.	144048	ProLogis UK XX S.à r.l.	144047
Pättchen S.à r.l.	144014		

Morolise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4987 Sanem, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.976.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4987 Sanem, le 02 novembre 2011.

Monsieur Sébastien Cazenave

Gérant

Référence de publication: 2011149389/12.

(110173943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Müller & Weygandt Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149390/10.

(110173314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Heulenslag Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.206.

STATUTES

This fifth day of October two thousand eleven before me, Francis Kessler, notary officiating in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Sierk Jacob Schotanus, entrepreneur, born on the twenty-eighth of August nineteen hundred sixty in Kuluva (Uganda), residing at Weissweg 250, 4312 Magden, Switzerland (the "Shareholder"), being the sole shareholder of:

Heulenslag Beheer B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its seat (zetel) in Bleskensgraaf en Hofwegen, Netherlands, and its office at Melkweg 16, 2971 VK Bleskensgraaf en Hofwegen, Netherlands, registered in the Netherlands in the Commercial Register under number 23074176 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Redomiciliation

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

i. that the Company adopts Luxembourg nationality and is continued as a company under the laws of Luxembourg, without dissolution, and to this end that the principal place of business, place of central management, registered office and domicile of the Company are and be moved to 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

ii. to change the name of the Company to Heulenslag Beheer S.à r.l. and to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

"Companies Act 1915": the Act concerning commercial companies of the tenth of August nineteen hundred fifteen, as amended;

"Company": the existing company incorporated in the Netherlands as Dutch company on the twenty-second of December nineteen hundred ninety-three and redomiciled and continued in Luxembourg as a Luxembourg company on the fifth of October two thousand eleven, governed by these articles of association;

"distributable equity": the part of the Company's equity which exceeds the aggregate of the share capital and the reserves which must be maintained pursuant to the law;

"general meeting": a meeting of shareholders and other persons entitled to attend meetings of shareholders or, where the context so requires, the body of the Company consisting of its shareholders;

"management board": the body of the Company consisting of its managers (or if the Company only has one manager, the sole manager);

"share": a share in the capital of the Company; and

"shareholder": a holder of one or more shares.

1.2 References to articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Legal form, Name and Registered office.

2.1 The Company is a company with limited liability under the Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the Company is Heulenslag Beheer S.à r.l.

2.3 The registered office of the Company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the Company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the Company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the Company include financing and providing security for the debts of third parties.

Art. 4. Share capital.

4.1 The share capital of the Company amounts to amounts to eighteen thousand six hundred four euros and ninety-eight eurocents (EUR 18,604.98).

4.2 The share capital of the Company is divided into forty-one (41) registered shares with a nominal value of four hundred fifty-three euros and seventy-eight eurocents (EUR 453.78) each.

4.3 All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 The shares may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with article 7.2 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the board of managers.

Art. 5. Register of shareholders. The management board shall keep a register of shareholders in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

Art. 6. Issuance of shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the general meeting.

6.2 A resolution to issue shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his shares, subject to article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the general meeting.

6.5 The provisions of articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for shares, but do not apply to the issuance of shares to a person exercising a right to subscribe for shares previously granted.

6.6 The issue of a share shall furthermore require a deed of amendment of articles of association, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.7 The full nominal value of a share must be paid up on issue.

Art. 7. Own shares, Reduction of share capital.

7.1 The Company and its subsidiaries may acquire own shares and depositary receipts therefor.

7.2 The general meeting may resolve to reduce the Company's share capital in accordance with the relevant provisions prescribed by law.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are transferred by means of a written instrument executed before a notary or under hand only. A transfer shall not be valid towards the Company or third parties but until the same has been notified to the Company or accepted by it in accordance with the relevant provisions of the law.

Art. 9. Share transfer restrictions.

9.1 Shares cannot be transferred among the living to non-shareholders unless shareholders representing three-quarters or more of the share capital have agreed to the same.

9.2 Article 9.1 shall apply by analogy to rights to subscribe for shares and rights of pre-emption.

Art. 10. Pledge and Usufruct on shares.

10.1 The provisions of article 8 shall apply by analogy to the creation of a right of pledge and to the creation or transfer of a right of usufruct on shares.

10.2 On the creation of a right of pledge on a share and on the creation or transfer of a right of usufruct on a share, the voting rights attributable to such share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 11. Depositary receipts for shares. The Company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for shares in the capital of the Company.

Art. 12. Managers.

12.1 The management board shall consist of one or more managers. Both individuals and legal entities can be managers.

12.2 Managers are appointed by the general meeting.

12.3 A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

Art. 13. Duties, Decision-making and Allocation of duties.

13.1 The management board shall be entrusted with the management of the Company.

13.2 When making management board resolutions, each manager may cast one vote.

13.3 All resolutions of the management board shall be adopted by more than half of the votes cast.

13.4 Management board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.5 Resolutions of the management board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the management board.

13.6 The management board may establish further rules regarding its decision making and working methods. In this context, the management board may also determine the duties for which each manager in particular shall be responsible. The general meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation.

14.1 The Company shall be represented by the management board. Each manager shall also be authorized to represent the Company.

14.2 The management board may appoint representatives with general or limited power to represent the Company. Each representative shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The management board shall determine each representative's title. Such representatives may be registered in the Register of Commerce and Companies, indicating the scope of their power to represent the Company.

Art. 15. Approval of management board resolutions.

15.1 The general meeting may require management board resolutions to be subject to its approval. The management board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

15.2 A resolution of the management board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more managers in a private capacity shall be subject to the approval of the general meeting.

15.3 The absence of approval by the general meeting of a resolution as referred to in this article 15 shall not affect the authority of the management board or a manager to represent the Company.

Art. 16. Vacancy or Inability to act. If a seat is vacant on the management board or a manager is unable to perform his duties, the management of the Company shall be vested in the remaining managers or manager.

Art. 17. Financial year and Annual accounts.

17.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

17.2 The management board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the shareholders at the registered office.

17.3 The management board shall also deposit the annual report for inspection by the shareholders.

17.4 The annual accounts shall be signed by the managers. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.5 The Company may, and if the law so requires shall, appoint an statutory auditor to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the general meeting.

17.6 The general meeting shall approve the annual accounts.

17.7 The general meeting may grant full or limited discharge to the managers for the management pursued.

Art. 18. Profits and Distributions, Statutory reserve.

18.1 The profits realised in a financial year are at the disposal of the general meeting. Distribution of profits shall be made after approval of the annual accounts if permissible under the law given the contents of the annual accounts. If the general meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the approval of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.2 Annually, an amount equal to at least one-twentieth of the profits must be transferred to the statutory reserve. This obligation ceases to apply if the statutory reserve amounts to, or is greater than, one-tenth of the share capital.

18.3 The general meeting may resolve to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the Company. Moreover, the management board may also decide to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the Company.

18.4 Distributions on shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.5 Distributions on shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable equity.

18.6 In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company shall be disregarded.

Art. 19. General meetings.

19.1 The annual general meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

19.2 Other general meetings shall be held as often as the management board deems such necessary.

19.3 Shareholders representing in the aggregate at least one tenth of the Company's share capital may request the management board to convene a general meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the management board has not given proper notice of a general meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 20. Notice, Agenda and Venue of meetings.

20.1 Notice of general meetings shall be given by the management board. Furthermore, notice of general meetings may be given by shareholders representing in the aggregate at least half of the Company's share capital, without prejudice to the provisions of article 19.3.

20.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

20.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in article 20.2.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the Company's share capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion.

20.5 General meetings are held in the municipality in which, according to these articles of association, the Company has its official seat. General meetings may also be held elsewhere, but in that case valid resolutions of the general meeting may only be adopted if all of the Company's share capital is represented.

Art. 21. Admittance and Rights at meetings.

21.1 Each shareholder shall be entitled to attend the general meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

21.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 22. Chairperson of the meeting. The chairperson of a general meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a manager shall act as chairperson, or, if no manager is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

Art. 23. Recording of shareholders' resolutions. The management board shall keep record of all resolutions adopted by the general meeting. If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the management board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the registered office for inspection by the shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 24. Adoption of resolutions in a meeting.

24.1 Each share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the law or these articles of association do not require a qualified majority, all resolutions of the general meeting shall be adopted by shareholders representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with the Companies Act 1915.

24.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be rejected.

24.4 If the formalities for convening and holding of general meetings, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions of the general meeting may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's share capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

24.5 In the general meeting, no voting rights may be exercised for any share held by the Company or a subsidiary, nor for any share for which the Company or a subsidiary holds the depositary receipts.

Art. 25. Written resolutions.

25.1 Unless there are more than twenty-five shareholders, resolutions of the general meeting may also be adopted in writing without holding a meeting.

25.2 Each shareholder must ensure that the management board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The management board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in article 23.

Art. 26. Amendment of the articles of association. A change of nationality of the Company requires the unanimous vote of all shareholders. All other amendments to the articles of association shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the general meeting.

27.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the managers shall become liquidators of the dissolved Company. The general meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force to the extent possible.

27.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Companies Act 1915.

Finally, the person appearing declared:

A. The first financial year of the Company in Luxembourg commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand eleven.

B. Forty-one (41) shares with a nominal value of four hundred fifty-three euros and seventy-eight eurocents (EUR 453.78) each, numbered 1 through 41, are in issuance and are paid up in full, evidence of which was given to the undersigned notary.

C. The managers of the Company are:

– Johanna Dirkje Martina van Oort, born in Groningen (Pays-Bas) on the twenty-eight of February nineteen hundred sixty-seven, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, for an indefinite term;

– the Shareholder, for an indefinite term; and

– ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a company with limited liability under the laws of Luxembourg, for an indefinite term.

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately four thousand two hundred euro (€ 4,200,-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was passed in Esch/Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq octobre

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg: Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Sierk Jacob Schotanus, entrepreneur, né le vingt-huit août mille neuf cent soixante à Kuluva (Uganda), demeurant à Weissweg 250, 4312 Magden, Suisse (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

Heulenslag Beheer B.V., une société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Bleskensgraag en Hofwegen, Pays-Bas, et son siège social au Melkweg 16, 2971 VK Bleskensgraaf en Hofwegen, inscrite au Pays-Bas dans le Registre de Commerce sous le numéro 23074176 (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Migration

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

i. que la Société soit de nationalité luxembourgeoise et soit prorogée en tant que société de droit luxembourgeois, sans dissolution, et à cet effet que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le siège statutaire et le domicile de la Société sont transférés au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

ii. de changer la dénomination de la Société en Heulenslag Beheer S.à r.l. et de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts sont entendus par:

«associé»: le détenteur d'une ou plusieurs parts;

«assemblée générale»: une réunion des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées et d'y prendre la parole ou, lorsque le contexte le requiert, l'organe de la Société composé des associés;

«capitaux propres distribuables»: la partie des capitaux propres de la Société dépassant le capital social majoré des réserves à constituer en vertu de la loi;

«gérance»: l'organe de la Société composé des gérants (ou, si la Société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique);

«Loi de 1915 sur les sociétés»: la Loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«part»: une part dans le capital social de la Société; et

«Société»: la société existante constituée le vingt-deux décembre mille neuf cent quatre-vingt-treize aux Pays-Bas en tant que société de droit néerlandais et migrée et prorogée le cinq octobre deux mille onze au Luxembourg en tant que société de droit luxembourgeois, régie par ces présents statuts.

1.2 Sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, les renvois aux articles sont des renvois aux articles des présents statuts.

Art. 2. Forme juridique, Dénomination et Siège.

2.1 La Société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société est dénommée Heulenslag Beheer S.à r.l.

2.3 Le siège social de la Société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion de ces participations tout ce qui s'y rapporte ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la Société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la Société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la Société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes de tiers.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social de la Société s'élève à dix-huit mille six cent quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euro (18.604,98 EUR).

4.2 Le capital de la Société social est divisé en quarante et un (41) parts ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes d'euro (453,78 EUR) chacune.

4.3 Toutes les parts sont nominatives. Aucun certificat de part sociale ne sera émis.

4.4 Les parts sont passibles d'être rachetées ou amorties sous réserve de et en conformité avec l'article 7.2 et les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par la gérance.

Art. 5. Registre des associés. La gérance tient un registre des associés dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les associés.

Art. 6. Émission de parts.

6.1 L'émission de parts s'effectue en vertu d'une décision de l'assemblée générale.

6.2 La décision d'émission de parts prévoit le prix et les autres conditions de l'émission.

6.3 Lors de l'émission de parts, chaque associé a un droit préférentiel de souscription proportionnel au montant nominal de l'ensemble des parts qu'il détient, sous réserve de l'article 6.4.

6.4 Avant chaque émission de parts, l'assemblée générale peut limiter ou exclure le droit préférentiel de souscription.

6.5 Les dispositions des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscription de parts, mais pas à l'émission de parts à une personne exerçant un droit de souscription de parts acquis auparavant.

6.6 L'émission de parts requiert en outre un acte de modification des statuts passé à cet effet devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

6.7 La valeur nominale d'une part doit être intégralement libérée à l'émission.

Art. 7. Parts propres, Réduction du capital social.

7.1 La Société et ses filiales peuvent acquérir des parts propres ou des certificats s'y rapportant.

7.2 L'assemblée générale peut décider de réduire le capital social de la Société en observant les dispositions légales à ce sujet.

Art. 8. Remise emportant transfert de propriété de parts. Les cessions de parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de la loi.

Art. 9. Limitations à la cessibilité des parts.

9.1 Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.2 L'article 9.1 s'applique par analogie aux droits de souscription de parts et aux droits préférentiels.

Art. 10. Nantissement et Usufruit sur des parts.

10.1 Les dispositions de l'article 8 s'appliquent par analogie à la constitution d'un nantissement et à la constitution ou la remise emportant transfert d'un usufruit sur des parts.

10.2 Lors de la constitution d'un nantissement ou lors de la constitution ou de la remise emportant transfert d'un usufruit sur une part, le droit de vote ne peut être attribué au créancier nanti ou à l'usufruitier.

Art. 11. Certificats. La Société n'apporte pas sa collaboration à l'émission de certificats se rapportant à des parts dans le capital social de la Société.

Art. 12. Gérants.

12.1 La gérance est composée d'un ou plusieurs gérants. Tant des personnes physiques que des personnes morales peuvent être gérant de la Société.

12.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

12.3 Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime.

12.4 L'assemblée générale est investie du droit de fixer la rémunération et les autres conditions de travail des gérants.

Art. 13. Tâches d'administration, Prise de décision et Répartition des tâches de la gérance.

13.1 La gérance est chargée de l'administration de la Société.

13.2 Chacun des gérants dispose d'une voix à la gérance.

13.3 Toutes les décisions de la gérance sont prises à plus de la moitié des voix exprimées.

13.4 Les décisions de la gérance peuvent également être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

13.5 Les décisions de la gérance sont consignées dans un registre de procès-verbaux tenu par la gérance.

13.6 La gérance peut fixer toutes autres règles concernant sa prise de décision et sa méthode de travail. Dans ce cadre, la gérance peut entre autres préciser les tâches dont chacun des gérants sera plus particulièrement chargé. L'assemblée

générale peut décider que ces règles et cette répartition des tâches doivent être mises par écrit et peut soumettre ces règles et cette répartition des tâches à son approbation.

Art. 14. Représentation.

14.1 La gérance a le pouvoir de représenter la Société. Chacun des gérants est également investi du pouvoir de représentation.

14.2 La gérance peut nommer des représentants ayant un pouvoir de représentation général ou limité. Chacun d'eux représente la Société dans les limites de son pouvoir. La gérance fixe les titres et qualités desdits représentants. Ces représentants peuvent être inscrits au Registre de Commerce et des Sociétés avec mention de l'étendue de leur pouvoir de représentation.

Art. 15. Approbation des décisions de la gérance.

15.1 L'assemblée générale est habilitée à soumettre des décisions de la gérance à son approbation. Ces décisions devront être clairement définies et communiquées à la gérance par écrit.

15.2 Une décision de la gérance visant à l'accomplissement d'un acte juridique concernant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs gérants en tant que personnes privées, doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

15.3 L'absence d'approbation d'une décision visée au présent article 15 par l'assemblée générale ne porte pas atteinte au pouvoir de représentation de la gérance ou un gérant.

Art. 16. Absence ou empêchement. En cas d'absence ou d'empêchement d'un gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la Société.

Art. 17. Exercice et Comptes annuels.

17.1 L'exercice social de la Société correspond à l'année civile.

17.2 La gérance établit des comptes annuels et les tient à la disposition des associés au siège social.

17.3 Le rapport de gestion est également tenu à la disposition des associés.

17.4 Les comptes annuels sont signés par les gérants. Si la signature d'un ou plusieurs gérants manque, cette absence sera mentionnée et motivée.

17.5 La Société peut et, si la loi l'y oblige, doit donner mission à un réviseur d'entreprises d'examiner les comptes annuels. L'assemblée générale est habilitée à donner cette mission.

17.6 L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

17.7 L'assemblée générale peut donner aux gérants un quitus total ou partiel de leur gestion.

Art. 18. Bénéfices et Distributions, Réserve légale.

18.1 Les bénéfices réalisés au cours d'un exercice sont à la disposition de l'assemblée générale. Les bénéfices ne sont distribués qu'après l'approbation des comptes annuels dont il ressort que la distribution est autorisée. Si l'assemblée générale ne décide pas de l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après la décision d'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront affectés aux réserves.

18.2 Annuellement, un prélèvement d'un vingtième au moins est fait sur les bénéfices pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

18.3 L'assemblée générale peut décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou de faire des distributions à partir d'une réserve de la Société. La gérance peut également décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou de faire des distributions à partir d'une réserve de la Société.

18.4 Distributions sur les parts sont payables immédiatement après la décision de faire la distribution, sauf si la décision prévoit une autre date.

18.5 Le montant des distributions faites ne peut dépasser le montant du capital propre distribuable.

18.6 Les parts que la Société détient dans son capital ne sont pas prises en compte dans la détermination du montant à distribuer.

Art. 19. Assemblées générales.

19.1 L'assemblée générale annuelle des associés se tient dans les six mois de la clôture de l'exercice.

19.2 D'autres assemblées générales sont tenues aussi souvent que la gérance le juge nécessaire.

19.3 Les associés représentant conjointement au moins un dixième du capital social de la Société ont le droit de demander à la gérance de convoquer une assemblée générale, en précisant les questions à examiner. Si la gérance n'a pas convoqué ladite assemblée dans un délai de quatre semaines, si bien que l'assemblée pourrait être tenue dans les six semaines après la réception de la demande, les requérants sont eux-mêmes habilités à la convoquer.

Art. 20. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées.

20.1 Les assemblées générales sont convoquées par la gérance. Les assemblées générales peuvent également être convoquées par des associés représentant conjointement au moins la moitié du capital social souscrit, sans préjudice des dispositions de l'article 19.3.

20.2 L'avis de convocation est donné au plus tard le quinzième jour avant le jour de l'assemblée.

20.3 La convocation indique les questions à examiner. Les questions qui n'ont pas été mentionnées dans la convocation, peuvent être annoncées ultérieurement, dans le respect du délai prévu à l'article 20.2.

20.4 Une question dont l'examen a été demandé par écrit au moins trente jours avant le jour de l'assemblée par un ou plusieurs associés représentant seul ou conjointement au moins un centième du capital souscrit, sera portée sur la convocation ou annoncée de la même manière que les autres questions.

20.5 Les assemblées générales sont tenues dans la commune où est situé le siège de la Société d'après les présents statuts. Les assemblées générales peuvent également être tenues ailleurs, mais dans ce cas des résolutions valables ne peuvent être adoptées que si tout le capital social émis est représenté.

Art. 21. Accès et Droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole.

21.1 Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales, d'y prendre la parole et d'y exercer le droit de vote. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par le détenteur d'une procuration écrite.

21.2 Toute personne ayant le droit de vote qui assiste à l'assemblée, est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut décider que les autres personnes assistant à l'assemblée sont également tenues de signer la feuille de présence.

21.3 Le président de l'assemblée décide de l'accès à l'assemblée d'autres personnes.

Art. 22. Président de l'assemblée. Le président d'une assemblée générale est désigné avec plus de la moitié des voix exprimées des personnes ayant le droit de vote et assistant à l'assemblée. Jusqu'au moment de cette désignation, un gérant ou, si aucun gérant n'assiste à l'assemblée, la personne la plus âgée assistant à l'assemblée, fera fonction de président.

Art. 23. Registre des résolutions des associés. La gérance tient registre de toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale. Si la gérance n'est pas représentée à l'assemblée, une copie des résolutions adoptées sera communiquée à la gérance par ou au nom du président de l'assemblée aussi vite que possible après l'assemblée. Le registre des résolutions est tenu à la disposition des associés au siège social de la Société. Tout associé peut en obtenir une copie ou un extrait sur demande.

Art. 24. Prise de décision au sein de l'assemblée.

24.1 Chaque part donne droit à exprimer une voix.

24.2 Pour autant que la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une plus grande majorité, toutes les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, selon le cas, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés.

24.3 En cas de partage égal des voix, la proposition est rejetée.

24.4 Lorsque les règles concernant la convocation et la tenue des assemblées générales d'associés prévues par la loi et les présents statuts n'ont pas été observées, des résolutions valables ne peuvent être adoptées à l'assemblée que si tout le capital social est représenté et à l'unanimité.

24.5 Aucune voix ne peut être exprimée pour des parts appartenant à la Société ou à une filiale ni pour des parts dont la Société ou une filiale détient les certificats s'y rapportant.

Art. 25. Prise de décision par consultation écrite.

25.1 Sauf s'il y a plus de vingt-cinq associés, au lieu d'être adoptée au sein d'une réunion, une résolution de l'assemblée générale peut également être adoptée par consultation écrite.

25.2 Chacun des associés est tenu d'assurer que les résolutions ainsi adoptées sont portées à la connaissance de la gérance par écrit le plus vite possible. La gérance tient registre des résolutions adoptées et les joint aux résolutions visées à l'article 23.

Art. 26. Modification des statuts. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité des associés. Toutes autres modifications dans les statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La Société peut être dissoute par une résolution à cet effet de l'assemblée générale.

27.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, les gérants seront les liquidateurs du patrimoine de la Société dissoute. L'assemblée générale peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur autant que possible.

27.4 Le solde restant après le règlement des dettes de la Société dissoute, sera remis aux associés au pro rata du montant nominal de l'ensemble des parts détenues par chacun d'eux.

27.5 Outre les dispositions du présent article, la liquidation est régie par les dispositions pertinentes de la Loi de 1915 sur les sociétés.

Enfin, la comparante a déclaré:

A. Le premier exercice social de la Société au Luxembourg commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un décembre deux mille onze.

B. Quarante-et-un (41) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros et soixante-dix-huit centimes d'euro (453,78 EUR) chacune, numérotées de 1 à 41, ont été émises et ont été libérées intégralement, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

C. Les personnes suivantes sont les gérants de la société:

- Johanna Dirkje Martina van Oort, né à Groningen (Pays-Bas), le vingt-huit février mille neuf cent soixante-sept, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, pour un temps sans limitation de durée;
- l'Associé, pour un temps sans limitation de durée; et
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, pour un temps sans limitation de durée.

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ quatre mille deux cents euros (€ 4.200,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2011. Relation: EAC /2011/13681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011146755/485.

(110170174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

MSIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.553.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Saphia Boudjani.

Référence de publication: 2011149391/10.

(110173574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

MSIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.553.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Saphia Boudjani.

Référence de publication: 2011149392/10.

(110173575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.325.

Extrait de la résolution circulaire émise par le conseil d'administration en date du 27 septembre 2011

Est élu Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149393/16.

(110173875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

**M7 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Gand Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.836.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149394/9.

(110173905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Neipperg 69 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 28, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 76.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011149395/13.

(110173740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Neroli, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 54.700.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/08/2011

L'Assemblée constate et accepte la démission de Madame Pascale TROQUET de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2014.

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011149396/15.

(110174017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Net + Ultra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 56.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149397/9.

(110173599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Newtown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 32.679.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 17 octobre 2011

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social de la Société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 121, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de la révocation de Monsieur José CORREIA, Monsieur Ronald CHAMIELEC, Madame Géraldine SCHMIT de leurs poste d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Catherine GIORDANO, Monsieur Fabio MAZZONI, Madame Violene ROSATI, ayant leurs adresses professionnelles au 121, avenue de la faïencerie, L1511 Luxembourg, au poste d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la révocation de Read S.à r.l de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-8365 Hagen, 48A rue Principale, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 118473 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011149398/29.

(110173601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

NGF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.735.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Michele CANEPA. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 02 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011149399/13.

(110173996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Ntree-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 145.893.

—
Protokoll und Beschlüsse der Aktionärsversammlung vom 1. September 2010

Die Aktionäre beschließen einstimmig, dass die Gesellschaft zum 01.09.2010 Ihren Sitz an die Adresse 23, boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg verlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Oktober 2011.

Ntree-Lux S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011149400/14.

(110173893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Optimal Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.706.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 31 octobre 2011 à 14h00

Jan Herman VAN LEUVENHEIM est rayé de son mandat d'administrateur

à effet rétroactif du 1^{er} mars 2011;

Jan Herman VAN LEUVENHEIM est rayé de son mandat d'administrateur-délégué

à effet rétroactif du 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 novembre 2011.

OPTIMAL INVESTHOLDING SA

Référence de publication: 2011149401/17.

(110173883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Oriental Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.346.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011149402/12.

(110173490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Pättchen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 15, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 146.177.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011149403/12.

(110173884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.031.646,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.727.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 09 Septembre 2011, le conseil de gérance de Pennington S.à r.l. (la "société") prend acte du changement de dénomination sociale ainsi que du changement de siège social de l'associé unique de la société.

La dénomination sociale de l'associé unique devient "Portobello Capital II, L.P." en remplacement de la dénomination sociale "Ibersuizas Capital Fund II, L.P.", avec effet au 17 Février 2011.

Le siège social de l'associé unique est transféré du 13-15, Alexander House, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 1HU au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 2HL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 Septembre 2011.

Référence de publication: 2011149409/17.

(110173793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

IV (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.208.

STATUTES

This twentieth day of September two thousand eleven before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, appeared:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Iceland Ventures Limited, a non-cellular company limited by shares under the laws of Guernsey, having its registered office at P.O. Box 282, Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RH, registered with the Guernsey Registry under number 52355 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

Part 1. Interpretation and legal form

Art. 1. Interpretation and defined terms.

(1) In these articles, unless the context requires otherwise:

"articles" means the company's articles of association;

"bankruptcy" includes insolvency proceedings listed in the annexes to Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings as well as proceedings in a jurisdiction within or outside the European Union which have a similar effect;

"Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 30;

"final dividend" means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company's annual accounts as adopted by the general meeting;

"fully paid" means, in relation to a share, that the nominal value and any premium to be paid to the company in respect of that share have been paid to the company;

"group company" means the company's ultimate parent company or ultimate parent companies, whether or not such company or companies have legal personality, and any subsidiary of such parent company or parent companies;

"instrument" means a document in hard copy form;

"manager" means a manager of the company and includes any person occupying the position of manager by whatever name called;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"ordinary resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with article 39 or 32;

"paid" means paid or credited as paid;

"participate" shall be construed in accordance with article 9;

"shareholder" means a holder of one or more shares;

"shares" means shares in the capital of the company;

"special resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by a majority of members in number representing at least threequarters of the share capital;

"subsidiary" means a subsidiary within the meaning of the Companies Act 1915, with or without legal personality; and

(2) Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

(3) The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, Etc.

(1) The name of the company is IV (Lux) S.à r.l.

(2) The company is a company with limited liability under the Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term. The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the shares held by them.

(3) The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

(4) The objects of the Company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg or abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the Company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the Company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the Company include financing and providing security for the debts of third parties.

(5) The financial year of the company coincides with the calendar year.

Part 2. Managers. Managers' powers and responsibilities

Art. 3. Managers' general authority and Power to represent and Bind the company.

(1) Subject to the articles, the managers are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

(2) If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers, which board shall consist of one or more managers A and/or one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The board of managers (or if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties. A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 4. Shareholders' reserve power.

(1) The shareholders may, by special resolution, direct the managers to take, or refrain from taking, specified action.

(2) No such special resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties.

Art. 5. Managers may delegate.

(1) Subject to the articles, the managers may delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

- (a) to such person or persons;
- (b) by such means (including by power of attorney);
- (c) to such an extent;
- (d) in relation to such matters or territories; and
- (e) on such terms and conditions, as they think fit.

(2) If the managers so specify, any such delegation may authorise further delegation of the managers' powers by any person to whom they are delegated.

(3) The managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

Decision-making by managers

Art. 6. Managers to take decisions collectively.

(1) The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be either a majority decision at a meeting or a decision taken in accordance with article 7.

(2) If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to managers' decision-making.

Art. 7. Unanimous decisions.

(1) A decision of the managers is taken in accordance with this article when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

(2) Such a decision may take the form of a resolution in writing, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

Art. 8. Calling a managers' meeting.

(1) Any manager may call a managers' meeting by giving notice of the meeting to the other managers.

(2) Notice of any managers' meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

(3) Notice of a managers' meeting must be given to each manager, but need not be in writing.

(4) Notice of a managers' meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

Art. 9. Participation in managers' meetings.

(1) Subject to the articles, managers participate in a managers' meeting, or part of a managers' meeting, when:

(a) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles; and

(b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

(2) In determining whether managers are participating in a managers' meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Art. 10. Quorum for managers' meetings.

(1) At a managers' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

(2) The quorum for managers' meetings may be fixed from time to time by a decision of the managers but it must never be less than one manager A and one manager B.

(3) If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the managers must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the shareholders to appoint further managers.

Art. 11. Casting vote. If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the chairman of the meeting has a casting vote. This does not apply if, in accordance with the articles, the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

Art. 12. Conflicts of interest.

(1) If a proposed decision of the managers is concerned with an actual or proposed transaction or arrangement with the company in which a manager is interested, that manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

(2) However, if paragraph (3) applies, a manager who is interested in an actual or proposed transaction or arrangement with the company is to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

(3) This paragraph applies when:

(a) the shareholders by ordinary resolution disapply the provision of the articles which would otherwise prevent a manager from being counted as participating in the decision-making process for quorum purposes;

(b) the manager's interest cannot reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest; or

(c) the manager's conflict of interest arises from a permitted cause.

(4) For the purposes of this article, the following are permitted causes:

(a) a guarantee given, or to be given, by or to a manager in respect of an obligation incurred by or on behalf of the company or any of its subsidiaries;

(b) subscription, or an agreement to subscribe, for shares or other securities of the company or any of its subsidiaries, or to underwrite, subunderwrite, or guarantee subscription for any such shares or securities; and

(c) arrangements pursuant to which benefits are made available to employees, managers and directors or former employees, managers and directors of the company or any of its subsidiaries which do not provide special benefits for managers and directors or former managers and directors.

(5) For the purposes of this article, references to proposed decisions and decisionmaking processes include any managers' meeting or part of a managers' meeting.

(6) Subject to paragraph (7), if a question arises at a meeting of managers as to the right of a manager to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman of the meeting whose ruling in relation to any manager other than the chairman is to be final and conclusive.

(7) If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman of the meeting, the question is to be decided by a decision of the managers at that meeting, for which purpose the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for quorum purposes.

Art. 13. Managers' discretion to make further rules. Subject to the articles, the managers may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to managers.

Appointment of managers

Art. 14. Term of office. Managers are appointed by the general meeting for a fixed or indefinite term. If no term is specified, the term shall be deemed to be indefinite.

Art. 15. Termination of manager's appointment. A person ceases to be a manager as soon as:

(a) that person ceases to be a manager by virtue of any provision of the Companies Act 1915 or is prohibited from being a manager by law;

(b) a bankruptcy order is made against that person;

(c) that person is removed by ordinary resolution, with or without cause, even before the expiration of that person's period of office; and/or

(d) notification is received by the company from the manager that the manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

Art. 16. Managers' remuneration and expenses.

(1) A manager's remuneration may take any form and, unless the board of managers decides otherwise, managers are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors, managers or other officers or employees of the company's subsidiaries or of any other body corporate in which the company is interested.

(2) The company may pay any reasonable expenses which the managers properly incur in connection with their attendance at:

(a) meetings of managers;

(b) general meetings; or

(c) separate meetings of the holders of any class of shares or of bonds of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

Part 3. Shares and distributions.

Share capital and shares

Art. 17. Share capital.

(1) The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

(2) No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

(3) The shares may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the managers.

Art. 18. Powers to issue different classes of share. Without prejudice to the rights attached to any existing share, the articles may be amended to create a new class of shares with such rights or restrictions as may be determined by special resolution. An amendment of the articles that is prejudicial to the rights attached to one or more existing shares, requires the consent of the holders of the relevant shares.

Art. 19. Company not bound by less than absolute interests. No person is to be recognised by the company as holding any share upon any trust, and except the company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a share other than the holder's ownership of it and all the rights attaching to it.

Art. 20. Share certificates.

(1) The company must issue each shareholder on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

(2) Every certificate must specify:

- (a) in respect of how many shares, of what class, it is issued;
 - (b) the nominal value of those shares;
 - (c) that the shares are fully paid; and
 - (d) any distinguishing numbers assigned to them.
- (3) No certificate may be issued in respect of shares of more than one class.
- (4) If more than one person holds a share, only one certificate may be issued in respect of it.

Art. 21. Replacement share certificates.

- (1) If a certificate issued in respect of a shareholder's shares is:
- (a) damaged or defaced; or
 - (b) said to be lost, stolen or destroyed, that shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same shares.
- (2) A shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:
- (a) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
 - (b) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and
 - (c) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the managers decide.

Art. 22. Share transfers.

- (1) Shares may be freely transferred among shareholders by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Shares may not be transferred to non-shareholders unless the shareholders by special resolution resolved to agree thereto in advance.
- (2) No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share.
- (3) The company may retain any instrument of transfer which is registered.

Art. 23. Transmission of shares.

- (1) Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing three-quarters of the shares held by the surviving shareholders. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.
- (2) If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a shareholder, the rights attached to such shares, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by shareholders representing three-quarters of the other shares in the company.

Dividends and other distributions

Art. 24. Procedure for declaring dividends.

- (1) The shareholders may by ordinary resolution declare a final dividend and the managers may decide to pay an interim dividend.
- (2) A final dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.
- (3) No dividend may be declared or paid unless it is in accordance with shareholders' respective rights.
- (4) The managers' may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.
- (5) Unless the shareholders' resolution to declare a final dividend or managers' decision to pay an interim dividend specify a later date, it must be paid by reference to each shareholder's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Art. 25. Payment of dividends and other distributions.

- (1) Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a share, it must be paid by one or more of the following means:
- (a) transfer to a bank account specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;
 - (b) sending a cheque made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the share), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;
 - (c) sending a cheque made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the managers may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the managers agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the managers decide.

Art. 26. No interest on distributions. The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a share unless otherwise provided by the provisions of another agreement between the holder of that share and the company.

Art. 27. Unclaimed distributions.

(1) All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of shares; and

(b) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the managers for the benefit of the company until claimed.

(2) If:

(a) five years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and

(b) the distribution recipient has not claimed it,

the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

Art. 28. Non-cash distributions.

(1) The shareholders may, by ordinary resolution on the recommendation of the managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a share by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, shares or other securities in any company).

(2) For the purposes of paying a non-cash distribution, the managers may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

(a) fixing the value of any assets; and

(b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients.

Art. 29. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a share by giving the company notice in writing to that effect, but if:

(a) the share has more than one holder; or

(b) more than one person is entitled to the share, whether by reason of the death of one or more joint holders, or otherwise, the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the share.

Statutory reserve and capitalisation of profits

Art. 30. Statutory reserve. Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to one-tenth of the share capital.

Art. 31. Authority to capitalise and appropriation of capitalised sums.

(1) Subject to the articles, the shareholders may by special resolution:

(a) resolve to capitalise any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of the company's share premium account or other reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalise (a "capitalised sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

(2) Capitalised sums must be applied:

(a) on behalf of the persons entitled; and

(b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

(3) Any capitalised sum may be applied in paying up new shares of a nominal amount equal to the capitalised sum which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

(4) A capitalised sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new bonds of the company which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

(5) Subject to the articles the managers may:

(a) apply capitalised sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another; and

(b) make such arrangements as they think fit to prevent shares (or bonds) becoming distributable in fractions under this article (such as the making of cash payments instead).

Part 4. Decision-making by shareholders

Art. 32. Written resolutions.

(1) The shareholders can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of shareholders does not exceed twentyfive. In such instance, each shareholder shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

(2) Article 39(2) applies mutatis mutandis.

Organisation of general meetings

Art. 33. Notice required of general meeting.

(1) A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

(2) A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

(3) Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

(4) Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 34. Attendance and speaking at general meetings.

(1) A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

(2) A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when:

- (a) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and
- (b) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

(3) The managers may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

(4) In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

(5) Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

Art. 35. Quorum for general meetings. No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

Art. 36. Chairing general meetings. The managers present or, if no managers are present, the meeting, must appoint a manager or shareholder to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

Art. 37. Attendance and speaking by managers and non-shareholders.

(1) Managers may attend and speak at general meetings, whether or not they are shareholders.

(2) The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

- (a) shareholders of the company; or
- (b) otherwise entitled to exercise the rights of shareholders in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

Art. 38. Adjournment.

(1) If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

(2) The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

- (a) the meeting consents to an adjournment; or
- (b) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

(3) The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

- (4) When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must:
- (a) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the managers; and
 - (b) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.
- (5) The company must give notice of the day on which the continuation of an adjourned meeting is to take place:
- (a) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given; and
 - (b) containing the same information which such notice is required to contain.
- (6) No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

Voting at general meetings

Art. 39. Voting: general.

- (1) A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the articles.
- (2) No resolution shall be validly passed unless adopted by shareholders representing more than half of the share capital. If this majority is not obtained, the shareholders are to be convened a second time, by registered letter, and the resolutions are then passed by a simple majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 40. Errors and disputes.

- (1) No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.
- (2) Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

Art. 41. Poll votes.

- (1) A poll on a resolution may be demanded:
- (a) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote; or
 - (b) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.
- (2) A poll may be demanded by:
- (a) the chairman of the meeting;
 - (b) the managers;
 - (c) two or more persons having the right to vote on the resolution; or
 - (d) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the shareholders having the right to vote on the resolution.
- (3) A demand for a poll may be withdrawn if:
- (a) the poll has not yet been taken; and
 - (b) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.
- (4) Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

Art. 42. Amendments to resolutions.

- (1) An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:
- (a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and
 - (b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.
- (2) A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:
- (a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and
 - (b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.
- (c) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 5. Administrative arrangements

Art. 43. Means of communication to be used.

(1) Subject to the articles, anything sent or supplied by or to the company under the articles may be sent or supplied in any way in which the Companies Act 1915 provides for documents or information which are authorised or required by any provision of that Act to be sent or supplied by or to the company.

(2) Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a manager in connection with the taking of decisions by managers may also be sent or supplied by the means by which that manager has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

(3) A manager may agree with the company that notices or documents sent to that manager in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

Art. 44. No right to inspect accounts and other records. Except as provided by law or authorised by the managers or an ordinary resolution of the shareholders, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a shareholder.

Art. 45. Indemnity and insurance.

(1) Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

(2) The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

(3) This article does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Finally, the person appearing declared:

A. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

An amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the company's disposal and evidence thereof was given to the undersigned notary.

B. The Incorporator, acting as sole shareholder of the company, hereby adopts the following resolutions:

1. The registered office of the company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand eleven.

3. The first managers of the company are:

– David Harold Thompson, born in London (United Kingdom) on the twentieth of April nineteen hundred fifty-six, with professional address at 3 Manchester Square, London W1U 3PB, United Kingdom, manager A for an indefinite term;

– Johanna Dirkje Martina van Oort, born in Groningen (Netherlands) on the twenty-eighth of February nineteen hundred sixty-seven, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, manager B for an indefinite term; and

– Joost Johannes Tulkens, born in Someren (Netherlands) on the twenty-sixth of April nineteen hundred seventy-three, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, manager B for an indefinite term.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French.

The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt septembre, par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Iceland Ventures Limited, une société par actions non-compartimentée de droit de Guernsey, ayant son siège social au B.P. 282, Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RH, immatriculé auprès l'enregistrement Guernsey sous le numéro 14094028 (le «Fondateur»).

Le comparant est connu personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Il est constitué par les présentes par le Fondateur une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts comme suit:

Partie 1^{re} . Interprétation et Forme juridique

Art. 1^{er} . Interprétation et définition des termes.

(1) Dans les présents statuts, sauf si le contexte en exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'article 30;

«dividende final» signifie le dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«faillite» comprend les procédures d'insolvabilité personnelle décrites dans les annexes au Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité ainsi que les procédures dans une juridiction de ou en dehors de l'Union Européenne qui ont un effet similaire;

«filiale» signifie une filiale selon la signification qui lui est donnée dans la Loi de 1915 sur les sociétés, avec ou sans personnalité juridique;

«gérant» signifie un gérant de la société, et comprend toute personne remplissant les fonctions de gérant, quel que soit son titre;

«gérant A» signifie un gérant nommées en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommées en cette qualité par l'assemblée générale;

«instrument» signifie un document sous forme papier;

«intégralement libérée», signifie, en ce qui concerne une part sociale, que la valeur nominale et la prime à payer à la société au titre de cette part sociale ont été versées à la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«participer» sera interprété conformément à l'article 9;

«parts sociales» signifie les parts dans le capital social la société;

«payé» s'entend des sommes versées ou portées au crédit en tant que sommes versées;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés de la société adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, selon le cas, sous réserve de et conformément à l'article 39 ou 32;

«résolution spéciale» signifie une résolution des associés de la société qui est adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social;

«statuts» signifie les statuts de la société;

«société du groupe» signifie la société mère ultime de la société ou les sociétés mères ultimes, que cette société mère ou ces sociétés mères aient la personnalité juridique ou non, et toute filiale de cette société mère ou ces sociétés mères.

(2) Sauf si le contexte en exige autrement, d'autres mots ou expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants.

(3) L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité de ses dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination sociale, forme juridique, etc.

(1) Le nom de la société est IV (Lux) S.à r.l.

(2) La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés et est constituée pour une durée illimitée. La responsabilité des associés est limitée au montant impayé, le cas échéant, des parts sociales détenues par eux.

(3) Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

(4) La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large. L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes de tiers.

(5) L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

Partie 2. Gérants

Pouvoirs et obligations des gérants

Art. 3. Pouvoir général des gérants et pouvoir de représentation de la société.

(1) Sous réserve des statuts, les gérants sont responsables de la gestion des affaires de la société, aux fins de laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la société.

(2) Si deux ou plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, lequel est composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Le conseil de gérance (ou, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente la société à l'égard des tiers. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent également la société.

Art. 4. Pouvoir de réserve des associés.

(1) Les associés peuvent, par résolution spéciale, enjoindre aux gérants d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée.

(2) Aucune résolution spéciale n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter la société vis-à-vis des tiers.

Art. 5. Pouvoirs de délégation des gérants.

(1) Sous réserve des statuts, les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des statuts:

- (a) à toute personne ou personnes;
- (b) par tous moyens (y compris par procuration);
- (c) dans les limites de ceux-ci;
- (d) en ce qui concerne les questions ou territoires; et
- (e) selon les modalités et conditions, qu'ils jugent appropriés.

(2) Si les gérants le spécifient, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs des gérants par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

(3) Les gérants peuvent révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les modalités et conditions.

Prise de décisions par les gérants

Art. 6. Prise de décision collective par les gérants.

(1) La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit une décision adoptée par la majorité lors d'une réunion, soit une décision prise conformément à l'article 7.

(2) Si la société n'a qu'un seul gérant, la règle générale ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par les gérants.

Art. 7. Les décisions à l'unanimité.

(1) Une décision des gérants est adoptée conformément au présent article lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question.

(2) Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

Art. 8. Convocation aux réunions des gérants.

(1) Tout gérant peut convoquer une réunion des gérants en avisant les autres gérants.

(2) Tout avis de convocation à la réunion des gérants doit indiquer:

- (a) la date et l'heure proposées;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne se trouveront pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

(3) L'avis de convocation à la réunion des gérants doit être donné à chaque gérant, sans être nécessairement écrit.

(4) L'avis de convocation à une réunion des gérants peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion, ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

Art. 9. Participation aux réunions des gérants.

(1) Sous réserve des statuts, les gérants participent à une réunion des gérants, ou à une partie d'une réunion des gérants, lorsque:

(a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux statuts; et

(b) chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion.

(2) L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion des gérants, à condition que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

Art. 10. Quorum exigé pour les réunions des gérants.

(1) Lors d'une réunion des gérants, si le quorum n'est pas atteint, aucune proposition ne peut être votée, à l'exception d'une proposition de convocation d'une autre réunion.

(2) Le quorum pour une réunion des gérants peut être fixé au cas par cas par une décision des gérants, mais il ne peut pas être inférieur à un gérant A et un gérant B.

(3) Si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au quorum requis, les gérants ne doivent adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de désigner des gérants supplémentaires.

Art. 11. Voix prépondérante. En cas d'égalité des votes pour ou contre une proposition, le président de la réunion a voix prépondérante. Ceci ne s'applique pas si, conformément aux statuts, le président n'est pas considéré comme participant au processus de décision pour le quorum.

Art. 12. Conflit d'intérêt.

(1) Si une proposition de décision des associés concerne une proposition de transaction ou une transaction encours avec la société dans laquelle un gérant a un intérêt, ce gérant ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum.

(2) Néanmoins, si le paragraphe (3) s'applique, un gérant qui a un intérêt dans une proposition de transaction ou une transaction en cours doit être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum.

(3) Ce paragraphe s'applique lorsque:

(a) par résolution ordinaire, les associés renoncent à la disposition des articles qui, autrement, empêcherait un gérant d'être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum;

(b) il est peu probable que l'intérêt du gérant n'engendre un conflit d'intérêt;

(c) le conflit d'intérêt du gérant est né d'une cause permise.

(4) Pour cet article, les causes permises sont les suivantes:

(a) une garantie donnée ou qui sera donnée par ou à un gérant concernant une obligation apportée par ou pour le compte de la société ou une de ses filiales;

(b) une souscription ou une promesse de souscription pour les parts sociales ou autres titres de la société ou de ses filiales, souscrire, garantir la souscription de ces parts sociales ou titres; et

(c) les arrangements selon lesquels, des bénéfices sont mis à disposition des employés, des gérants et directeurs ou anciens employés, gérants et directeurs de la société ou de ses filiales qui ne.

(5) Aux fins de cet article, les références aux propositions de décisions et processus de prise de décision comprennent toute réunion des gérants ou partie de réunion des gérants.

(6) Sous réserve du paragraphe (7), si une question se pose lors d'une réunion des gérants concernant le droit d'un gérant de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum, la question peut, avant la clôture de la réunion, être soumise au président de la réunion dont l'appréciation quant à tout gérant autre que le président, est définitive et sans appel.

(7) Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président de la réunion, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président de la réunion ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du quorum.

Art. 13. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

Nomination des gérants

Art. 14. Durée du mandat. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale pour une durée limitée ou illimitée. Si aucune durée n'est précisée, la durée sera considérée comme illimitée.

Art. 15. Fin du mandat d'un gérant. Une personne cesse d'être gérant dès que:

(a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés ou fait l'objet d'une interdiction légale d'être gérant;

(b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;

(c) cette personne est révoquée par résolution ordinaire, avec ou sans cause légitime, même avant la fin de son mandat; et/ou

(d) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément à aux dispositions de cet avis.

Art. 16. Rémunération et dépenses des gérants.

(1) Sauf décision contraire du conseil de gérance, les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que directeurs, gérants ou autres agents ou employés de la société, ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts.

(2) La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé à juste titre en raison de leur participation à:

(a) des réunions des gérants;

(b) des assemblées générales; ou

(c) des réunions distinctes des détenteurs de toute catégorie de parts sociales ou d'obligations de la société ou, autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

Partie 3. Parts sociales et distributions.

Capital social et parts sociales

Art. 17. Capital social.

(1) Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

(2) Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

(3) Les parts sociales sont passibles d'être rachetées ou amorties sous réserve de et en conformité avec la Lois de 1915 sur les Société et les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par les gérants.

Art. 18. Pouvoirs d'émettre différentes catégories de parts sociales. Sans préjudice des droits attachés à toute part sociale existante, les statuts peuvent être modifiés pour émettre d'autres catégories de parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale. Une modification des statuts qui serait préjudiciable aux droits liés à une ou plusieurs parts sociales, requière le consentement des détenteurs des parts sociales concernées.

Art. 19. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus. Nul ne peut être reconnu par la société comme détenant une quelconque part sociale dans une fiducie, la société ne doit en aucune façon être liée par, ou reconnaître tout intérêt sur, une part sociale autre que la propriété absolue du détenteur de celle-ci et tous les droits qui s'y attachent.

Art. 20. Certificats de parts sociales.

(1) Sur demande et sans frais, la société doit délivrer à chaque associé un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

(2) Chaque certificat doit préciser:

(a) le nombre de parts sociales pour lequel il est délivré, et leur catégorie;

(b) la valeur nominale de ces parts sociales;

(c) que ces parts sociales sont intégralement libérée; et

(d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.

(3) Aucun certificat ne sera délivré pour des actions de plusieurs catégories.

(4) Si plusieurs personnes détiennent une part sociale, un seul certificat ne sera délivré pour celle-ci.

Art. 21. Remplacement des certificats de parts sociales.

- (1) Si un certificat émis au titre des parts sociales d'un associé est:
 - (a) endommagé ou rendu illisible; ou
 - (b) déclaré perdu, volé ou détruit, cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes parts sociales.
- (2) Un associé exerçant son droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:
 - (a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;
 - (b) doit renvoyer à la société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou rendu illisible; et
 - (c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et de paiement de frais abordables fixés par les gérants.

Art. 22. Transferts de parts sociales.

- (1) Les parts sociales sont librement transférables entre les associés au moyen d'un instrument de transfert, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par résolution spéciale.
- (2) Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale.
- (3) La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré.

Art. 23. Transmission des parts sociales.

- (1) Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.
- (2) Si les parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que le transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

Dividendes et autres contributions**Art. 24. Procédure de déclaration de dividendes.**

- (1) Les associés peuvent, par résolution ordinaire, déclarer un dividende final et les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire.
- (2) Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.
- (3) Aucun dividende ne peut être déclaré ou payé s'il n'est pas conforme aux droits respectifs des associés.
- (4) Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une autre distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.
- (5) Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Art. 25. Paiement des dividendes et Autres distributions.

- (1) Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part sociale, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:
 - (a) transfert vers un compte bancaire indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;
 - (b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part sociale), ou (dans tous les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;
 - (c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse spécifiées par bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou
 - (d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

Art. 26. Absence d'intérêt sur les distributions. La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part sociale, sauf disposition contraire prévue par les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part sociale et la société.

Art. 27. Distributions non réclamées.

- (1) Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:
 - (a) payables au titre des parts sociales; et
 - (b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles, peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.
- (2) Si:
 - (a) cinq années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible; et
 - (b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué,le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

Art. 28. Distributions en nature.

- (1) Les associés peuvent, par résolution ordinaire, sur recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limite, des parts sociales ou autres valeurs mobilières dans toute société).
- (2) Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les gérants peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:
 - (a) fixer la valeur des actifs; et
 - (b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires.

Art. 29. Renonciation aux distributions.

- Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:
- (a) la part sociale a plus d'un détenteur; ou
 - (b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part sociale, soit en raison du décès d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison,
- l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part sociale.

Réserve légale et capitalisation des bénéfices

Art. 30. Réserve légale. Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égale s'élève à un dixième du capital social.

Art. 31. Pouvoir de capitalisation et affectation des sommes capitalisées.

- (1) Sous réserve des statuts, les associés peuvent par résolution spéciale:
 - (a) décider de capitaliser tous bénéfices de la société (qu'ils soient ou non disponibles pour la distribution) qui ne sont pas nécessaires pour payer un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit du compte de prime d'émission de la société ou de toute autre réserve; et
 - (b) affecter toute somme qu'ils ont ainsi décidé de capitaliser (une «somme capitalisée») aux personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée par le biais de dividendes (les «ayants droit») et dans les mêmes proportions.
- (2) Les sommes capitalisées doivent être affectées:
 - (a) pour le compte des ayants droit; et
 - (b) dans les mêmes proportions que pour une distribution de dividende.
- (3) Toute somme capitalisée peut être affectée au paiement de nouvelles parts sociales d'un montant nominal égal à la somme capitalisée, qui sont ensuite émises et créditées comme intégralement libérée aux ayants droit ou comme celles-ci pourraient le prescrire.
- (4) Une somme capitalisée provenant des bénéfices disponibles pour distribution peut être utilisée au paiement de nouvelles obligations de la société qui sont ensuite émises et créditées comme intégralement libérée aux ayants droit ou comme celles-ci pourraient le prescrire.
- (5) Sous réserve des statuts, les gérants peuvent:
 - (a) utiliser les sommes capitalisées conformément aux paragraphes (3) et (4) partiellement d'une manière et d'une autre; et

(b) prendre les dispositions qu'ils jugeront appropriées afin d'empêcher que les parts sociales ou les obligations devenues distribuables par fractions en vertu du présent article tel que la réalisation des paiements en numéraire à la place.

Partie 4. Prise de décision par les associés

Art. 32. Résolutions écrites.

(1) Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

(2) L'article 39(2) s'applique mutatis mutandis.

Organisation des assemblées générales

Art. 33. Notification requises pour les assemblées générales.

(1) Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

(2) Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les membres y consentent.

(3) Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les membres de la société; et

(b) tous les gérants.

(4) Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 34. Participation et intervention lors des assemblées générales.

(1) Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

(2) Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

(a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée; et

(b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

(3) Les gérants peuvent prendre toutes les dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

(4) Pour déterminer les présences à une assemblée générale, le fait que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit n'est pas déterminant.

(5) Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient) d'exercer leurs droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, elles peuvent (ou pourraient) exercer lesdits droits.

Art. 35. Quorum requis pour les assemblées générales. Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

Art. 36. Présidence de l'assemblée générale. Les gérants présents, ou si aucun gérant n'est présent l'assemblée, doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point de l'assemblée.

Art. 37. Participation et intervention des gérants et des non-associés.

(1) Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

(2) Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:

(a) associés de la société; ou

(b) habilités à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

Art. 38. Ajournement.

(1) Si les personnes qui assistent à une assemblée générale ne constituent pas un quorum dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

(2) Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:

(a) l'assemblée autorise un ajournement; ou

(b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.

(3) Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.

(4) Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:

(a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et

(b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.

(5) La société doit informer du jour auquel se tiendra la suite de l'assemblée générale ajournée:

(a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné; et

(b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.

(6) Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Vote en assemblée générale

Art. 39. Dispositions générales relatives au vote.

(1) Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux statuts.

(2) Une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, les associés seront convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans distinction de la proportion du capital social représenté.

Art. 40. Erreurs et contestations.

(1) Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.

(2) Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

Art. 41. Votes par scrutin.

(1) Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:

(a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle elle doit être soumise au vote; ou

(b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.

(2) Un vote par scrutin peut être demandé par:

(a) le président de l'assemblée;

(b) les gérants;

(c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution; ou

(d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution.

(3) Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:

(a) le vote n'a pas encore été effectué; et

(b) le président de l'assemblée autorise le retrait.

(4) Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

Art. 42. Modifications des résolutions.

(1) Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.

(2) Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution.

(c) Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 5. Dispositions administratives

Art. 43. Moyens de communication à utiliser.

(1) Sous réserve des statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par la Loi de 1915 sur les sociétés pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition de cette loi.

(2) Sous réserve des statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.

(3) Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

Art. 44. Absence de droit d'inspection des comptes ou autre document. Sauf dans les cas permis par la loi ou par autorisation des gérants ou résolution ordinaire des associés, personne n'a le droit d'examiner les documents comptables ou autres simplement du fait d'être un associé.

Art. 45. Indemnisation et assurance.

(1) Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe;

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que responsable de la société ou d'une société du groupe.

(2) Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe;

(3) Cet article n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Enfin, le comparant a déclaré:

A. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12.500, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

B. Le Fondateur, agissant en tant qu'associé unique de la société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille onze.

3. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

– David Harold Thompson, né à Londres (Royaume-Uni) le vingt avril mille neuf cent cinquante-six, avec adresse professionnelle au 3 Manchester Square, Londres W1U 3PB, Royaume-Uni, gérant A pour un temps sans limitation de durée;

– Johanna Dirkje Martina van Oort, né à Groningen (Pays-Bas) le vingt-huit février mille neuf cent soixante-sept, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant B pour un temps sans limitation de durée; et

– Joost Johannes Tulkens, né à Someren (Pays-Bas) le vingt-six avril mille neuf cent soixante-treize, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant B pour un temps sans limitation de durée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13001. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146797/961.

(110170178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.254.842.775,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011149410/11.

(110173378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Précis-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011149411/10.

(110173370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Germany X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149415/14.

(110173504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Germany XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149416/14.

(110173499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Italy V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149417/14.

(110173498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Italy XIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149418/14.

(110173502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149419/14.

(110173503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Poland LXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149420/14.

(110173509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Poland XVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149421/14.

(110173506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Poland XVIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149422/14.

(110173508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149423/14.

(110173468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain IX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149424/14.

(110173477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149425/14.

(110173469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149426/14.

(110173478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149427/14.

(110173500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149428/14.

(110173459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149429/14.

(110173460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149430/14.

(110173461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

**Laven Partners (Luxembourg) SA, Société Anonyme,
(anc. Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.179.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of September.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.", with registered office in L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg section B number 150.179), incorporated by deed of Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg on the 15th of December 2009, published in the Mémorial C number 159 of January 26th, 2010. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed of

- Maître Jean SECKLER, notary on January 5th, 2011, published in the Mémorial C, number 1085 of 25th of May 2011

- M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of its colleague M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on February 18th, 2011, published in the Mémorial C., number 1107 of 25th of May 2011

The meeting is presided by Mr Jeff FELLER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the social purpose in order to give it the following wording:

" **Art. 2.** The company's purpose is the economic advice consisting of the provision, as professionals, of services and intermediation in micro-and macro-economic matters as well as business management and all other additional or annex services to Luxembourgish or foreign companies.

It may perform all operations relating directly or indirectly to the acquisition of interests in any form whatsoever, in any business in the form of corporation or partnership, as well as the administration, management, control and development of these investments.

It may notably use its funds for the purpose of the creation, the management, development and liquidation of a portfolio consisting of any securities, participate in the creation, development and control, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or option, and otherwise all titles, sell, transfer, exchange, grant any assistance, loans, advances or guarantees to any company in which it has a direct or indirect interest. It may acquire, develop, receive, and license patents, trademarks and other intellectual property rights.

The company may undertake the management of its own real estate by purchasing, leasing, developing and selling properties and/or property rights.

In general, the company may conduct all other commercial, industrial, financial, real estate and securities transactions, related directly and indirectly to its purpose or likely to favor its operations and development. "

2. Change of name of the Company from Laven Financial Services (Luxembourg) SA to Laven Partners (Luxembourg) SA;

3. Appointment of Mr. Andreas Soderholm as a new director of the Company;

4. Complete rewording of the articles of association in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th August 1915 as modified.

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

First resolution

The meeting decides:

- to modify the purpose of the Company as reproduced under point 1) of the agenda;
- to change the name of the Company into Laven Partners (Luxembourg) SA
- to reword completely the articles of association in order to put them in accordance with the current provisions of Luxembourg law dated 10th August 1915 as modified.

Second resolution

In order to reflect such action, the meeting decides the following restate of the articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "Laven Partners (Luxembourg) SA", (hereafter referred as to the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The company's purpose is the economic advice consisting of the provision, as professionals, of services and intermediation in micro-and macro-economic matters as well as business management and all other additional or annex services to Luxembourgish or foreign companies.

It may perform all operations relating directly or indirectly to the acquisition of interests in any form whatsoever, in any business in the form of corporation or partnership, as well as the administration, management, control and development of these investments.

It may notably use its funds for the purpose of the creation, the management, development and liquidation of a portfolio consisting of any securities, participate in the creation, development and control, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or option, and otherwise all titles, sell, transfer, exchange, grant any assistance, loans, advances or guarantees to any company in which it has a direct or indirect interest. It may acquire, develop, receive, and license patents, trademarks and other intellectual property rights.

The company may undertake the management of its own real estate by purchasing, leasing, developing and selling properties and/or property rights. In general, the company may conduct all other commercial, industrial, financial, real estate and securities transactions, related directly and indirectly to its purpose or likely to favor its operations and development.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is set at three hundred and twenty-five thousand euro (EUR 325,000) consisting of three thousand two hundred and fifty (3,250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, divided into:

- three hundred twenty-five (325) class A shares,
- three hundred twenty-five (325) class B shares,
- three hundred twenty-five (325) class C shares,
- three hundred twenty-five (325) class D shares,
- three hundred twenty-five (325) class E shares,
- three hundred twenty-five (325) class F shares,
- three hundred twenty-five (325) class G shares,
- three hundred twenty-five (325) class H shares,
- three hundred twenty-five (325) class I shares,
- three hundred twenty-five (325) class J shares.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 4. The shares are registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the

Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the 15 of the month of September at 3:00 p.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the first day of May of each year and shall terminate on the thirtieth day of April of the following year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Third resolution

The meeting appoints as new director of the Company Mr Andreas SODERHOLM, manager, born in Fors (Sweden) on June 14th, 1976, residing in L-1159 Luxembourg, 3, rue d'Avalon.

His mandate will expire at the end of the annual general meeting of the year 2012.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Laven Financial Services (Luxembourg) S.A.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg B numéro 150.179), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 159 du 26 janvier 2010.

Les statuts ont été modifiés suivante acte reçu par

- le notaire instrumentant en date du 5 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1085 du 25 mai 2011

- Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 février 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1107 du 25 mai 2011 L'assemblée est présidée par Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg .

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La société aura pour objet, les prestations de services aux entreprises, ainsi que toutes prestations de service dans le domaine du Conseil économique et financier aux entreprises. Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement."

2. Changement de la dénomination de la Société de Laven Financial Services (Luxembourg) SA en Laven Partners (Luxembourg) SA

3. Nomination de Mr Andreas SOLDERHOLM comme nouvel administrateur de la Société.

4. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1);
- changement de la dénomination de la société en Laven Partners (Luxembourg) SA
- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Laven Partners (Luxembourg) SA", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société aura pour objet, les prestations de services aux entreprises, ainsi que toutes prestations de service dans le domaine du Conseil économique et financier aux entreprises. Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à la somme de trois cent vingt cinq mille euros euro (325.000,-EUR) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250,-) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, divisées en:

- trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe A,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe B,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe C,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe D,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe E,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe F,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe G,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe H,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe I,
 - trois cent vingt-cinq (325) actions de la classe J,
- entièrement souscrites et libérées.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Les actions sont nominatives. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les

moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent. Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de Septembre à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'exercice social commencera le premier mai de chaque année et se terminera le trente avril de l'année suivante.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions de nouvel administrateur de la Société Monsieur Andreas SODERHOLM, manager, né à Fors (Suède) le 16 juin 1976, demeurant à L-1159 Luxembourg, 3, rue d'Avalon

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,-EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jeff FELLER, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2011. Relation GRE/2011/3528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146824/513.

(110170120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

ProLogis Spain XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149431/14.

(110173465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis Spain XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149432/14.

(110173467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis UK XLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149433/14.

(110173521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

ProLogis UK XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011149434/14.

(110173519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Pantera, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.616.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PANTERA

SICAV-FIS

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011149435/14.

(110173628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Parkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.191.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 26/10/2011.

Résolution:

Le Conseil nomme Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Stéphanie Bouju. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26/10/2011.

Référence de publication: 2011149436/15.

(110173473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.078.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 13 janvier 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 16 septembre 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149239/18.

(110173729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.
